

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 23

Pouvoir : 6

Date de la convocation :
26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le premier avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Sandra GUINOT et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Nelly MONNOT, Bénédicte PINSONNEAUX à Pascale DESRAY, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Pascale BARBIER, Elise MARTIN à Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU à Jacqueline PENAUD.

Objet : Budget Principal – Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville en 2024

Exposé :

En application de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par une commune de plus de 2 000 habitants sur son territoire (ou par un opérateur privé agissant pour le compte de cette commune en application d'un contrat de mandat), doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan doit être annexé au Compte Administratif de la commune. Il a pour objectif de porter une appréciation sur la politique immobilière de la collectivité et d'informer la population des opérations de cessions et acquisitions de patrimoine immobilier.

Au titre de 2024, pour le budget principal (désormais seul budget ouvert de la collectivité), le bilan des opérations immobilières est le suivant :

BUDGET PRINCIPAL

Date	Acquisitions immobilières	Montant
21/06/2024	AY 399	1.00 €
	TOTAL	1.00 €

Date	Cessions immobilières	Montant
24/12/2024	AL 569	1 090 €
31/12/2024	AD 648 ; AD 650 ; AD 652 ; AD 654 ; AD 660	207 000 €
31/12/2024	AA 356	1 750 €
	TOTAL	209 840 €

Visa :

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024 présenté dans les tableaux ci-dessus.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture
le 03 AVR. 2025
et publié, affiché ou notifié
le 03 AVR. 2025
Florence PLISSONNIER
Maire

